

2021_CT2_195

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec le SMED 13 relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie et de communication électronique réalisés dans le cadre du BHNS d'Aix-en-Provence

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOMEZ André donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Pascal CHAUVIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 27 mai 2021

03_1_07

■ **Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec le SMED 13 relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie et de communication électronique réalisés dans le cadre du BHNS d'Aix-en-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 4 Juin 2021

5

MOB 005-04/06/21 BM

■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec le SMED 13 relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie et de communication électronique réalisés dans le cadre du BHNS d'Aix-en-Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et le parc relais du Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Avec une mise en service opérée en septembre 2019, cette opération a amélioré significativement les conditions de déplacements sur le territoire d'Aix-en-Provence au travers de liaisons efficaces permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers.

Dans le cadre du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence a conclu le 20 juillet 2017 une convention (n°17/0525) de financement de travaux avec le Syndicat Mixte Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13), seul compétent pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique, nécessaire à la réalisation du programme.

La convention susvisée, préalablement approuvée par la délibération n°005-1927/17/BM, a restreint le périmètre d'intervention du SMED 13 pour ces opérations d'enfouissement des réseaux à l'avenue Robert Schuman (Aix en Provence).

Par délibération n°TRA 020-3696/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2018, un avenant n°1 a été approuvé permettant d'élargir le périmètre initial de la mission du SMED13 sur le Boulevard du Coq d'Argent et à l'Avenue Maurice Blondel à Aix-en-Provence.

A ce stade de l'opération, il convient désormais d'approuver le bilan financier définitif de la convention.

Ce faisant, il est proposé d'approuver un avenant n°2, qui acte :

- Que le coût total de l'opération reste inchangé et fixé à 479 236,00 €,
- De la modification de la répartition entre la part dédiée aux réseaux électriques et la part dédiée aux réseaux de télécommunication.

Le tableau ci-après illustre les modifications de répartition proposées à l'avenant n°2 :

	Montant total de la participation Métropole	Part HT sur les réseaux électriques	Part TTC sur les réseaux de télécommunications
Montant de l'avenant n°1	479 236,00 €	417 356,00 €	61 880,00 €
Montant de l'avenant n°2	479 236,00 €	405 236,00 €	74 000,00 €

Afin d'intégrer ce bilan définitif, il est proposé d'approuver l'avenant n°2 à la convention n°17/0525.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Les Statuts du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône modifiés et approuvés par Arrêté Préfectoral du 26 janvier 2006 ;
- La délibération n° 2004-33 du Comité Syndical du SMED13 du 23 novembre 2004 précisant les modalités financières de maîtrise d'œuvre du syndicat ;
- Le cahier des charges de concession de distribution publique d'énergie électrique sur les Bouches du Rhône, signé le 11 mars 1994 ;
- La convention cadre de partenariat entre Orange et le SMED13 approuvée le 22 février en Comité Syndical du SMED13, et signée le 15 avril 2005 ;
- La délibération n°005-1927/17/BM du 18 mai 2017 approuvant la convention avec le SMED 13, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress ;
- La convention n°17/0525 conclue le 20 juillet 2017 avec le SMED 13 et entrée en vigueur le 28 août 2017, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress ;

- La délibération n°TRA 020-3696/18/BM du 18 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention avec le SMED 13, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention n°17/0525 conclue le 20 juillet 2017 entre la Métropole et le SMED 13, entrée en vigueur le 28 août 2017, relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique réalisés à l'occasion du projet de BHNS L'Aixpress.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe des Transports de la Métropole Aix Marseille Provence, section d'Investissement, opération n° 2017266300, nature 21728, sous-politique C210.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

AVENANT N° 2

ENTRE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE
ET
LE SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DEPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHONE « SMED13 »

DANS LE CADRE DU PROJET BHNS ET DE
LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX
N°17/0525

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : LIEUX DES TRAVAUX.....	5
ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES.....	5
ARTICLE 3 : ANNEXES A LA CONVENTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 4 : AUTRES MODIFICATIONS	5
ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT N°1	6

ENTRE :

- La Métropole Aix-Marseille Provence, représentée par sa Présidente Madame Martine VASSAL agissant en vertu d'une délibération du Bureau de la Métropole du, en date du

Ci-après désignée par les mots la "Métropole",

D'une-part,

ET

- Le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, représenté par son Président, Monsieur Didier KHELFA,

Ci-après désignée par les mots la "SMED13",

D'autre-part,

Il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

Dans le cadre du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence, la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE a conclu le 20 juillet 2017 une convention (n°17/0525) de financement de travaux avec le Syndicat Mixte Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13), seul compétent pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens de distribution publique d'énergie électrique et de communication électronique, nécessaire à la réalisation du programme.

La convention susvisée, préalablement approuvée par la délibération n°005-1927/17/BM, a restreint le périmètre d'intervention du SMED 13 pour ces opérations d'enfouissement des réseaux à l'avenue Robert Schuman (Aix en Provence).

Par délibération n°TRA 020-3696/18/BM du Bureau de la Métropole en date du 18 mai 2018, un avenant n°1 a été approuvé permettant d'élargir le périmètre initial de la mission du SMED13 sur le Boulevard du Coq d'Argent et à l'Avenue Maurice Blondel à Aix-en-Provence.

A ce stade de l'opération, il convient désormais d'ajuster définitivement le bilan financier de la convention.

En ce sens, l'objet de cet avenant n°2 est de définir in fine le bilan financier définitif de ladite convention.

AVENANT 2

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX N°17/0525
EFFACEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ENTRE LE SMED13 ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

- 4/6 -

Accusé de réception en préfecture
253-200054807-20210527-2021_CT2_195-DE
Date de télétransmission : 09/06/2021
Date de dépôt : 09/06/2021

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant n°2 a pour objet d'établir le bilan financier définitif de la convention de financement de travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et de communications électroniques sur le projet de BHNS l'Aixpress à Aix-en-Provence.

ARTICLE 2 : COMPLEMENTS DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION : CONDITIONS FINANCIERES

A ce stade de l'opération le SMED13 présente ci-après le bilan définitif de l'opération citée à l'article 1 du présent avenant.

Dans la convention initiale, approuvée le 18 mai 2017, le coût total de l'opération était estimé à 400.000,00 € suivant un périmètre de mission déterminé.

Par un avenant n°1, approuvé le 18 mai 2018, le coût total de l'opération a été porté à 479 236,00 €. Suivant un périmètre de mission élargie.

Le présent avenant 2 confirme le coût total de l'opération à 479 236,00 €.

Toutefois la répartition entre la part sur les réseaux électriques et la part sur les réseaux de télécommunications est modifiée suivant le tableau ci-dessous :

	Montant total de la participation Métropole	Part HT sur les réseaux électriques	Part TTC sur les réseaux de télécommunications
Montant de l'avenant n°1	479 236,00 €	417 356,00 €	61 880,00 €
Montant de l'avenant n°2	479 236,00 €	405 236,00 €	74 000,00 €

Tableau de synthèse

ARTICLE 4 : AUTRES MODIFICATIONS

Les autres articles de la convention n°17/0525 accompagné de son avenant n°1 sont inchangés et restent en vigueur.

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant entrera en vigueur, après sa signature par la MÉTROPOLE et par le SMED13, à compter de la date de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en deux exemplaires, à Aix-en-Provence, le.....

POUR LE SMED13

**POUR LA MÉTROPOLE AIX-
MARSEILLE PROVENCE**

Le Président,
Monsieur Didier KHELFA

Le Vice-Président,
Monsieur Henri PONS

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation de l'avenant n°2 à la convention avec le SMED 13 relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie et de communication électronique réalisés dans le cadre du BHNS d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **04 JUIN 2021**